

Les mille sources de la Colère

JUIN 2015

N° 79

Encore des coups portés à l'activité dépense en secteur public local

Pour l'administration, le CHD (contrôle hiérarchisé de la dépense) est maintenant entré dans les mentalités, avec une logique de contrôle en fonction des risques.

Après avoir défini la méthodologie générale en juin 2014 pour les grosses collectivités, et avoir revu les seuils d'erreur en novembre 2014, dans le but « d'alléger » la charge des comptables, la DG préconise une méthodologie aménagée pour les collectivités plus petites et l'adaptation d'HELIOS dans l'été pour en faciliter la mise en œuvre.

S'agissant du CAP (contrôle allégé en partenariat), venant en complément du CHD, elle indique qu'il s'agit d'agir en amont par une maîtrise des risques en collaboration avec les ordonnateurs. L'enjeu est de fluidifier les échanges, dans le but de raccourcir les délais de paiement, par le développement de la dématérialisation et une dispense de transmission de pièces justificatives. S'il s'agit dans un premier temps de développer celui-ci avec les grosses collectivités, l'objectif est de le déployer également auprès des plus petites.

La DGFIP indique vouloir professionnaliser les pratiques et les outils des systèmes d'information. Elle s'appuie sur le développement des intercommunalités pour encourager la mutualisation entre les services ordonnateurs sur un modèle proche des centres de services partagés (CSP) du même type que ce qui s'est réalisé pour la dépense Etat. Elle s'inscrit en cela dans la logique de la démarche stratégique, et vise la création de services facturiers (SFACT). Elle s'appuie sur le bilan qu'elle tire de l'expérience menée à l'APHP où un SFACT a été mis en place. Selon elle, ce dernier est positif.

Si elle reconnaît que le modèle Etat est difficilement transposable du fait d'obstacles informatiques et institutionnels, elle envisage toutefois un traitement de la dépense en « mode facturier » et indique d'ailleurs que certaines collectivités seraient prêtes à expérimenter sans pouvoir en donner une liste...

Pour la CGT Finances Publiques, les propositions de l'administration ne sont pas satisfaisantes. Il s'agit là d'adapter encore une fois le réseau et nos missions à la suppression des moyens, et de préparer les futures évolutions liées à la réforme territoriale.

Toutes ces évolutions interrogent quant au devenir de la responsabilité des comptables. A force d'alléger, de dématérialiser, ces derniers se retrouvent confrontés à des dilemmes cornéliens qui ne permettent pas un bon exercice de la mission de contrôle. On voit déjà les incidences directes sur le réseau avec la mise à mal de l'existence des postes C4.

Pour la CGT Finances Publiques, le contexte dans le cadre de la réforme territoriale est des plus affolant : à force d'allègements et de partenariats, la responsabilité pécuniaire personnelle apparaît comme étant de plus en plus désuète pour nombre d'observateurs, alors qu'elle est un des fondements de notre administration. La demande d'implication des élus locaux va prendre encore une nouvelle forme avec les SFACT où des agents issus des collectivités seront positionnés dans des services sous l'autorité du comptable. L'image ainsi renvoyée est celle d'une DGFIP qui ne procède quasiment plus à des contrôles, et qui utilise les agents des collectivités.

La CGT Finances Publiques alerte donc sur le danger de voir notre administration sous sa forme actuelle apparaître comme inutile, qui plus est dans une logique où la séparation ordonnateur-comptable est également remise en cause.

Il était une fois un DG mal informé

Le 29 mai dernier notre DG préféré mettait à la une d'ULYSSE une tirade à l'attention des SIE :

« Madame, Monsieur,

Nous sommes entrés dans la période où les services des impôts des entreprises (SIE) ont à traiter l'essentiel des déclarations de résultat, de l'impôt sur les sociétés (IS), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et des régularisations annuelles de TVA (CA12).

Je sais combien cette campagne est exigeante pour tous les agents qui traitent ces déclarations et paiements, répondent aux questions des usagers ou les assistent dans leurs démarches... »

Le reste du temps, on se tournerait donc les pouces en SIE ?

La CGT Finances Publiques revendique un passage de pommade identique (ça coûte pas cher) pour tous les services de la DGFIP qui sont sur le pont, comme les SIE, tous les mois de l'année !

Mais ça, le DG semble l'ignorer...

La malédiction a encore frappé à la DGFIP

Si en avril, seuls les flux informatiques ordonnateurs avaient été impactés par l'incident informatique en mai, il en a été tout autrement.

Un début d'incendie sur le site d'hébergement de Lyon a rendu le portail Gestion Publique indisponible du 11 au 18 mai.

Conséquences : arrêt des liaisons avec les collectivités, avec la Banque de France pour les recettes émanant de virements bancaires, retard dans l'exécution des virements émis par nos services (louons la patience des fournisseurs et prestataires des collectivités). La paralysie quasi complète quoi.

Encore heureux que l'événement fâcheux ne se soit pas produit dans la période de paiement des salaires !

On peut se demander s'il s'agit de hasards malencontreux ou de sécurité des systèmes informatiques insuffisante ?

Alors à quand l'éclipse totale à la DGFIP ?

Les Pôles de recouvrement spécialisés : du navire amiral à la galère

Créés dans l'allégresse et l'euphorie de la fusion, les Pôles de recouvrement spécialisés ont inspiré à l'ancien Directeur général des finances publiques lors de grands-messes dispendieuses organisées

devant les comptables des formules, chic et choc : vous serez les « **rottweilers du recouvrement** », ou encore « **le navire amiral du recouvrement forcé** »... Ouah ! Trop fort ! Trop beau !

Aujourd'hui, plus de quatre ans après la création de ces postes comptables, « structures emblématiques de la fusion », le navire amiral est, à l'image de la flotte entière de la DGFIP, en état de délabrement déjà bien avancé et torpillé de toute part...Le navire prend l'eau...

Les adaptations successives des protocoles de liaisons entre les postes comptables et le traitement des procédures collectives ont élargi de manière considérable le périmètre d'intervention des PRS et se sont faites au mieux à moyens constants.

Face à cette situation calamiteuse, la seule réponse des directions locales est d'accroître en toute inconscience la pression sur les comptables et les équipes de travail.

Les chasses aux débits sont ainsi ouvertes dans les départements...Ne pas faire confiance devient le mot d'ordre...Mais ce n'est pas grave, rassurez-vous, une mission condition de vie au travail a été créée et les risques psycho-sociaux disparaîtront !

En un peu plus de 4 ans, l'administration aura donc su transformer un navire amiral du recouvrement forcé en un vieux rafiot poubelle des mers en le projetant dans les bas-fonds de l'incurie administrative.

Et pendant ce temps-là, la chasse au déficit se poursuit : mieux vaut sans doute supprimer massivement des emplois de fonctionnaires que de donner à la DGFIP les moyens de recouvrer plus et mieux...

Et ça continue : derrière une nouvelle application informatique, il y a toujours un loup !

Avez-vous apprivoisé CHORUS FDD pour les frais de déplacement ?

Pas tout à fait, eh bien sachez que le mercato des transferts de mission prévoit qu'à très court terme, l'application soit gérée depuis LIMOGES et pourquoi pas encore plus loin d'ailleurs ?

Quand on vous dit que derrière la mise en oeuvre de nouvelles applications informatiques se cachent restructurations et suppressions d'emplois !

Sans oublier la volonté de déshumanisation constante du rôle des missions transverses qui ne peuvent plus, depuis longtemps, être dénommées « missions support » !

Trêve estivale : la période des congés d'été approche, l'équipe du 1000 sources de la colère vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous en septembre pour son numéro de rentrée.